

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du lundi 16 décembre 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

10 membres présents : BARRET Elodie, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude, ROBIN Anick.

1 membre représenté : Yannick DURAND (représenté par Danielle CLEMENT)

3 membres excusés : Chantal COMBET, Gilles BENOKBA, Chantal BARRET

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Présentation par l'entreprise PEREIRA FTP d'un devis pour l'assainissement du camping de la Combe d'Oyans

Danielle CLEMENT présente l'entreprise PEREIRA FTP, qui vient présenter deux propositions pour la mise aux normes de l'assainissement du camping de la Combe d'Oyans.

M. Fabrice PEREIRA explique que sa société est spécialisée dans les systèmes d'assainissement, et notamment les filtres plantés de roseaux. Il est accompagné de M. Lionel JULIEN, représentant le bureau d'études SIC EPUR.

M. PEREIRA explique qu'il présente aujourd'hui 2 projets car le lieu de travaux a été modifié. La première proposition était située à côté du camping, en hauteur. Ensuite, Danielle CLEMENT a réussi à contacter le propriétaire du terrain de l'autre côté de la route, qui a accepté de vendre une partie de sa parcelle à la commune pour faciliter le projet.

Grâce à ce deuxième emplacement, il n'y a pas besoin de poste de relevage car la pente est existante. Cela rend le projet nettement moins cher, mais aussi plus facile à entretenir car un poste de relevage nécessite beaucoup d'entretien. De plus, du fait que ce terrain soit plus éloigné du camping, cela limite les risques d'odeur.

Un filtre planté de roseaux nécessite un curage tous les 10 à 15 ans.

Christophe CHALOIN demande le dimensionnement du projet, quelle est la taille de la parcelle achetée ?

M. JULIEN répond que pour le moment, la surface de terrain n'est pas encore clairement définie car il manque des points géologiques qui définiront définitivement ce paramètre. La réalisation des points géologiques ainsi que le bornage du terrain ne sont pas inclus dans le devis, mais cela représenterait environ 1500€.

Cyrille FONTANEZ rappelle que le montant global du devis est de 137 000€. Il demande si certaines tâches pourraient être effectuées par les agents.

M. PEREIRA répond qu'il n'y aurait que la clôture qui pourrait être faite par les agents, car cela n'a pas d'incidence sur le fonctionnement de l'équipement. Si autre chose est réalisé par les agents, il n'y aurait pas de garantie par l'entreprise sur ces tâches.

Cyrille FONTANEZ explique que le devis est élevé pour une commune comme la nôtre. Il demande si certains équipements pourraient être réduits sans compromettre la performance de l'assainissement.

M. PEIREIRA explique qu'il serait possible de diminuer un peu le chiffrage de la voirie, mais cela se limite à ça.

Pour avancer sur le dossier, il faut procéder aux points géologiques. Cyrille FONTANEZ demande donc un devis à l'entreprise pour cela.

Cyrille FONTANEZ rappelle que le Département a été contacté, ils nous obligent à faire passer les tuyaux dessous la D125 afin de ne pas abîmer la route.

L'entreprise propose aux élus de rappeler le Département pour essayer de procéder par tranchée, car passer en souterrain représenterait un supplément de plus de 15 000€.

Les élus remercient l'entreprise PEREIRA pour cette présentation et de s'être déplacé.

Cyrille FONTANEZ rappelle que nous avons reçu un second devis, moins cher. Il s'agit de la proposition de Jardin Blanc avec un devis de 121 000€ TTC, pour le second emplacement. Cyrille FONTANEZ rappelle que cette entreprise ne s'est pas déplacée pour nous proposer un devis concernant la parcelle de l'autre côté de la Départementale.

Anthony DIPALO rappelle qu'un 3^e devis a été fait auprès de la société ODE, avec un montant de 160 000€ TTC.

Présentation par l'association Rochefort Patrimoine d'une proposition de stèle en mémoire de l'évènement des 24h cyclistes

M. Jean-Pierre BERANGER, membre de l'association Rochefort Patrimoine, indique que l'année 2025 correspondra au 50^e anniversaire du lancement de l'évènement « les 24 heures cyclistes de Rochefort-Samson ».

L'association Rochefort Patrimoine prévoit une animation pour l'occasion.

L'association souhaiterait aussi déposer une stèle dans le village pour perpétuer le souvenir de l'évènement. La stèle représenterait le logo des « 24 heures cyclistes ».

Plusieurs possibilités ont été évoquées par l'association :

- *Une plaque de marbre. Cette proposition a été évitée car cela ferait trop plaque funéraire.*
- *Une tôle métallique assez épaisse, découpée au laser, mais la matière est assez complexe à travailler, il ne pourrait pas y avoir de relief. De plus, cela est très cher, plus de 2000€*
- *Une dernière solution est proposée : une plaque en PVC, type banderole mais rigide. Le cout serait d'environ 1000€, avec comme dimensions 1m50 de haut sur environ 2m de long.*

Jean-Pierre BERANGER indique qu'il n'est pas prévu de demander une participation financière à la commune, si ce n'est de procéder à la fixation, qui pourra être faite par les agents.

Reste la question de l'emplacement. Encore une fois, plusieurs pistes sont envisagées :

- *Sur le circuit du 24 heures cyclistes : vers la croix vers le cimetière de Rochefort. Cette solution ne sera probablement pas retenue car trop excentrée.*
- *Sur la butte de la salle des fêtes*
- *Sur le muret qui domine le tunnel*

2 propositions sont privilégiées :

- *Sur la butte de la salle des fêtes*
- *Sur le muret de l'autre côté de la route de la salle des fêtes*

L'association Rochefort Patrimoine se réunira courant janvier 2025 et nous tiendra informés des choix sélectionnés.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 : 2 abstentions (Christophe CHALOIN et Lydie CHANTEPY), et 9 POUR

1/ BUDGET COMMUNE : DM1 : VIREMENT DE CREDITS – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le 1^{er} adjoint en charge des finances expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter des crédits sur un chapitre.

La commune ayant un emprunt à taux variable, et vu la forte hausse des taux d'emprunts depuis quelques mois, il y a nécessité d'ajouter des crédits au chapitre 66.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR :

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|------------------------------|------------|
| 66 (F) | 66111 | | Intérêts réglés à l'échéance | + 225,00 € |
| TOTAL | | | | + 225,00 € |

CREDITS A REDUIRE :

| Chapitre | Article | Opération | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|---------------------------|------------|
| 012 (F) | 6218 | | Autre personnel extérieur | - 225,00 € |
| TOTAL | | | | - 225,00 € |

2/ GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX RUE AMELEE MOTTET PAR HABITAT DAUPHINOIS

Vu les articles L 2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°164925 en annexe signé entre Habitat Dauphinois et la Caisse des dépôts et Consignations tel que joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,

Le bailleur social Habitat Dauphinois procède à la construction de 6 logements situés Rue Amédée Mottet.

Pour financer la construction des 6 logements sociaux, Habitat Dauphinois a souscrit, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt d'un montant de 978 201,00 € selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°164925 constitué de 4 lignes de prêt :

- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) d'un montant de 247 680,00 €
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration Foncier (PLAI Foncier) d'un montant de 63 486,00 €
- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) d'un montant de 536 762,00 €
- Prêt Locatif à Usage Social Foncier (PLUS Foncier) d'un montant de 130 273,00 €

Les caractéristiques du prêt sont celles contenues dans le contrat de prêt annexé à la délibération.

Habitat Dauphinois sollicite la commune de Rochefort-Samson afin qu'elle garantisse ce prêt à hauteur de 50 %. Valence Romans Agglo garantira le restant. Les garanties seraient accordées pour la durée totale du prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 1 voix contre (Anick ROBIN), 3 absentions (Florane DIKAITE, Cyrille FONTANEZ et Christophe CHALOIN), et 7 POUR :

- **DECIDE D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 978 201,00€ souscrit par Habitat Dauphinois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°164925 constitué de 4 lignes du prêt, soit une garantie accordée à hauteur de 489 100,50€. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **CONSTATE** que cet emprunt est destiné à financer la construction de 6 logements locatifs sociaux situés rue Amédée Mottet, à Rochefort-Samson.
- **CONSTATE** que la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat Dauphinois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- **ACCEPTTE** que la commune, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Habitat Dauphinois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
- **S'ENGAGE**, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

Danielle CLEMENT rappelle que cette délibération avait déjà été proposé au Conseil Municipal lors de la précédente séance. Les élus avaient décidé de reporter l'approbation de cette délibération pour avoir plus d'explication concernant cette garantie d'emprunt et notamment l'impact sur un futur emprunt de la mairie.

Danielle CLEMENT explique avoir contacté la Caisse des Dépôts, organisme bancaire auquel nous devrions emprunter pour le projet de la maison de santé.

Danielle CLEMENT indique avoir expliqué à la caisse des dépôts la demande de garantie d'emprunt. Pour eux, une garantie d'emprunt n'empêche pas de souscrire à un emprunt. Ils ont ajouté qu'il n'est jamais arrivé qu'un organisme ait recours à la collectivité pour financer l'emprunt souscrit.

Anick ROBIN indique qu'elle maintient sa position contre, car pour elle s'il demande un garant, c'est qu'il y a un risque tout de même.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'OPERATION MAISON DE SANTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération suivante : « Maison de santé ».

L'opération consiste en l'achat d'une parcelle, la démolition du bâtiment actuelle ainsi que la reconstruction d'un bâtiment à destination d'une maison de santé.

Par délibération du 30 octobre 2023, la commune a mandaté Drôme Aménagement Habitat pour la réalisation de cette opération.

Considérant le coût de l'opération estimé à : 966 067,00 € HT + 89 540,00 € d'achat de terrain soit **1 055 607€**

Considérant le plan de financement suivant :

| Dépenses d'investissement HT | Recettes attendues |
|--|-------------------------------------|
| Maison de santé + achat terrain 1 055 607,00 € | Région (24%) 250 000,00 € |
| | Département (30 %) 316 682,10 € |
| | Département (5 %) 52 780,35 € |
| | Autofinancement (41 %) 436 144,55 € |
| Total € | Total € |
| 1 055 607,00 | 1 055 607,00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet « Maison de santé »
- **ARRÊTE** le montant de l'opération à 1 055 607,00 € HT ;
- **DIT** que les crédits sont prévus en section d'investissement du budget communal 2024,
- **SOLLICITE** l'aide de la Région à hauteur de 24% du montant total soit 250 000,00 € à la réalisation de ce projet,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Danielle CLEMENT rappelle au départ du projet de la maison de santé, les critères d'attribution de subvention était un seul médecin généraliste et une infirmière. Quelques mois après, les critères ont été changés et désormais 2 médecins généralistes étaient nécessaires.

Finalement, depuis quelques mois, 1 seul médecin généraliste suffirait pour être éligible à la subvention de la Région.

Christophe CHALOIN demande ce qui est amené en fond propre par la commune.

Cyrille FONTANEZ explique que les 436 144,55€ indiqué en autofinancement dans le tableau regroupe les fonds propres de la collectivité ainsi que l'emprunt. Avant d'avoir l'information qu'il était possible d'avoir la subvention de la Région, il était prévu d'emprunter 435 000€. Par déduction de cette subvention, l'emprunt devrait désormais représenter moins de 200 000 €.

Anthony DIPALO et Anick ROBIN soulignent la persévérance de Madame le Maire sur ce dossier.

Points divers :

- Logo de la Commune : proposition de Valence Romans Agglo

La dernière proposition de logo est projetée. L'ensemble des élus valide cette proposition.

- Aménagement du parc derrière la future maison de santé

Anthony DIPALO, Guillaume FRANDON MOTTET et Danielle CLEMENT se sont retrouvés sur le terrain DELOME pour discuter des aménagements envisagés du le parc.

Danielle CLEMENT rappelle qu'un bassin a été récupéré sur ce même terrain il y a quelques semaines. Il serait possible de remettre ce bassin sur le site et le laisser en accès aux enfants pour patauger, et les éloigner du lac.

Concernant le lac, il est envisagé de procéder à un curage afin de le réhabiliter, et laisser un faible niveau d'eau circulante.

Danielle CLEMENT rappelle que le Parc du Vercors a la possibilité de nous aider pour monter ce dossier, mais il faut déjà connaître les attentes de la commune avant de les solliciter.

- Gymnase

Anthony DIPALO explique que lors de la dernière réunion du syndicat, un point sur les finances a été fait. Il manque plus de 5000€ pour finir l'exercice.

Il est donc demandé une participation de 1500€ par commune pour combler le déficit de cette année.

Christophe CHALOIN dit que rien n'a été fait (le projet n'ayant pas avancé), comment justifier ce dépassement ?

Elodie BARRET rappelle qu'il y a eu des devis effectués, des frais d'architecte, mais aussi les dépenses courantes : annuités d'emprunts, taxes, assurances...

Elodie BARRET rappelle que le sous-préfet avait proposé au Syndicat de refaire les demandes de subventions l'année prochaine, car certaines n'avaient pas été accordées cette année.

Christophe CHALOIN dit que cela fait des années que rien n'est fait.

Elodie BARRET rappelle que ce qui a bloqué le dossier, c'est le refus d'une commune de procéder à la fiscalisation pour les études. Le permis de construire avait été accordé, la procédure d'appel d'offres prêt à être lancée.